



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 8 décembre 2020, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 495-08-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE DU BUDGET

Monsieur le maire donne lecture d'un document explicatif concernant le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

R 496-08-12-20

ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la greffière a fait paraître, le 25 novembre 2020, un avis annonçant que le budget 2021 de la Ville serait adopté lors d'une séance à être tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget a été disponible pour les membres du conseil dès la parution de cet avis public;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil adopte le budget établissant les revenus et les dépenses pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2021 au montant de 101 312 000 \$.

Que le Conseil décrète, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'un document explicatif du budget soit publié dans le journal « L'Hebdo du St-Maurice ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

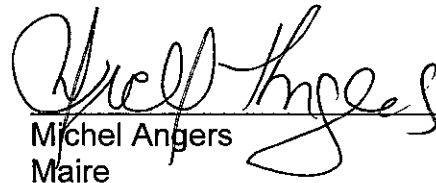
PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 11.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière